



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 9 janvier 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 novembre 2012

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

12.02 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120016001

Approuver le contrat de services professionnels entre la Ville de Montréal et M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels, pour une somme maximale de 61 511, 63 \$ pour la réalisation et l'installation de l'oeuvre d'art public Carrefour, intégrée à l'édifice de la Station, dans l'arrondissement de Verdun.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.002 Entente

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120348004

En vue de la réalisation des Mosaïcultures Internationales 2013 au Jardin botanique, autoriser la majoration de la contribution à la corporation Mosaïcultures internationales de 11 050 000,00\$ à 12 704 737,50 \$ taxes incluses afin de couvrir les taxes et approuver la modification au protocole d'entente afférent avec la corporation Mosaïcultures internationales.

20.003 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.004 Immeuble - Location

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125915012

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2017, un terrain formé des lots numéros 4 910 973 et 4 910 975 ainsi qu'une partie du lot numéro 1 248 014 du cadastre du Québec, d'une superficie de 900 mètres carrés pour l'aménagement d'une piste cyclable située en bordure du boulevard Gouin Est pour un loyer total de 1,00 \$ (à ceci s'ajoute des frais administratifs de 287,44 \$ taxes incluses).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.005 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125323004

Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société immobilière du Québec, un local d'une superficie de 1 216,66 m², situé au 535 rue Fleury Est, aux fins du Centre local d'emploi Fleury, pour une période additionnelle de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, moyennant un loyer total de 576 222,34 \$ excluant taxes / Approuver à cette fin un projet d'Avenant #1 # 0978.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1120340002

Approuver le projet de Programme Montréal interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE) 2012

30.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.003 Administration - Nomination de membres

CM Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement - 1123327016

Reconduction du mandat de M. André Genty à titre de membre de la Corporation Anjou 80, pour la période du 19 avril 2013 au 15 janvier 2015

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Technologies de l'information , Direction - 1120019001

Autoriser un virement budgétaire de 574 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information afin de permettre le financement de la phase d'avant-projet du projet de remplacement des systèmes de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police (SPVM), du Centre de communications opérationnelles (9-1-1) et du Service de sécurité incendie (SIM) .

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1123751025

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église de Dieu Centrale de Montréal (8120, avenue De Chateaubriand, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension).

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1121159007

Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude des prévisions budgétaires 2013 de la Ville de Montréal telles qu'amendées, des budgets 2013 des sociétés paramunicipales et organismes ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1121041013

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 10 au 14 décembre 2012

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 11

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 4

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 2



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 9 janvier 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 novembre 2012

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120016001

Approuver le contrat de services professionnels entre la Ville de Montréal et M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels, pour une somme maximale de 61 511, 63 \$ pour la réalisation et l'installation de l'oeuvre d'art public Carrefour, intégrée à l'édifice de la Station, dans l'arrondissement de Verdun.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.002 Entente

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120348004

En vue de la réalisation des Mosaïcultures Internationales 2013 au Jardin botanique, autoriser la majoration de la contribution à la corporation Mosaïcultures internationales de 11 050 000,00\$ à 12 704 737,50 \$ taxes incluses afin de couvrir les taxes et approuver la modification au protocole d'entente afférent avec la corporation Mosaïcultures internationales.

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.004 Immeuble - Location

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125915012

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2017, un terrain formé des lots numéros 4 910 973 et 4 910 975 ainsi qu'une partie du lot numéro 1 248 014 du cadastre du Québec, d'une superficie de 900 mètres carrés pour l'aménagement d'une piste cyclable située en bordure du boulevard Gouin Est pour un loyer total de 1,00 \$ (à ceci s'ajoute des frais administratifs de 287,44 \$ taxes incluses).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.005 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125323004

Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société immobilière du Québec, un local d'une superficie de 1 216,66 m², situé au 535 rue Fleury Est, aux fins du Centre local d'emploi Fleury, pour une période additionnelle de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, moyennant un loyer total de 576 222,34 \$ excluant taxes / Approuver à cette fin un projet d'Avenant #1 # 0978.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1120340002

Approuver le projet de Programme Montréal interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE) 2012

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 5 décembre 2012, 8 h 30, à l'article 30.002

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.003 Administration - Nomination de membres

CM Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement - 1123327016

Reconduction du mandat de M. André Genty à titre de membre de la Corporation Anjou 80, pour la période du 19 avril 2013 au 15 janvier 2015

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Technologies de l'information , Direction - 1120019001

Autoriser un virement budgétaire de 574 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information afin de permettre le financement de la phase d'avant-projet du projet de remplacement des systèmes de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police (SPVM), du Centre de communications opérationnelles (9-1-1) et du Service de sécurité incendie (SIM) .

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1123751025

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église de Dieu Centrale de Montréal (8120, avenue De Chateaubriand, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension).

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1121159007

Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude des prévisions budgétaires 2013 de la Ville de Montréal telles qu'amendées, des budgets 2013 des sociétés paramunicipales et organismes ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1121041013

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 10 au 14 décembre 2012

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 11

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 4

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 2

CE : 12.001

2013/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2013/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1120016001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Approuver le contrat de services professionnels entre la Ville de Montréal et M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels, pour une somme maximale de 61 511, 63 \$ pour la réalisation et l'installation de l'oeuvre d'art public <i>Carrefour</i> , intégrée à l'édifice de la Station, dans l'arrondissement de Verdun.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- d'approuver le contrat de services professionnels entre la Ville de Montréal et M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels pour une somme maximale de 61 511, 63 \$, pour la réalisation et l'installation de l'oeuvre d'art public *Carrefour*, intégrée à l'édifice de la Station, dans l'arrondissement de Verdun;
- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2012-12-07 10:44

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1120016001

IDENTIFICATION

Dossier # :1120016001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Approuver le contrat de services professionnels entre la Ville de Montréal et M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels, pour une somme maximale de 61 511, 63 \$ pour la réalisation et l'installation de l'oeuvre d'art public Carrefour, intégrée à l'édifice de la Station, dans l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux de réaménagement et de recyclage de la Station service de Mies Van der Rohe à l'Ile-des-Soeurs, dans l'arrondissement de Verdun, financé dans l'Entente de développement culturel. Il est ainsi assujéti à la *Politique de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec*. Un concours sur invitation a été lancé en mai 2012. Le choix des onze artistes invités à soumettre leur candidature a été fait par un jury de sélection le 17 mai 2012. Le jury était composé de Mme Isabelle Lelarge, directrice du magazine ETC Montréal, Mme Lili Michaud, directrice de la Galerie Occurence, M. Jean de Julio Paquin, historien de l'art, Mme Nancy Raymond, chef de division, Culture, sports, loisirs et développement social, à l'Arrondissement de Verdun, M. Eric Gauthier, architecte de FABG architectes, M. Alain Taddei, représentant des citoyens et Mme Renée Chevalier, agente de développement culturel, à la Division de l'art public et de la mise en valeur du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine . Le 18 juin 2012 le même jury a désigné trois finalistes : Mme Linda Covit, M. Guillaume Lachapelle et M. Francis Montillaud. Le 12 septembre dernier, le jury a recommandé la proposition de M. Francis Montillaud, intitulée *Carrefour*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0665 - 9 mai 2012 - Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours pour une oeuvre d'art intégrée à l'architecture pour le projet de restauration de la Station-service de Mies Van der Rohe dans l'arrondissement de Verdun et autoriser une dépense maximale de 75 000,00 \$.

DESCRIPTION

Les services professionnels de l'artiste, Francis Montillaud, comprennent notamment : ses honoraires et ses droits d'auteur; les honoraires des professionnels dont le travail est requis

pour l'exécution de l'oeuvre; l'achat et la transformation des matériaux; le transport, la fabrication, l'assemblage et l'installation de l'oeuvre; les frais d'administration et d'assurance. Les travaux de réalisation de l'oeuvre choisie seront exécutés selon la maquette présentée par l'artiste au jury de sélection. L'oeuvre sera intégrée à l'intérieur de l'édicule de verre où se trouvait la caisse, partie centrale et elle sera visible du public en tout temps. Elle se présente comme une scénographie de portraits sculptés composée de bustes en bronze posées sur des structures en acier inoxydable. Les têtes seront réalisées avec la participation de certains usagers de la Station, trois adultes et deux adolescents, qui interpréteront diverses expressions notamment l'enthousiasme des adultes et la quiétude des jeunes. La tête de ces usagers sera moulée et l'empreinte permettra de réaliser ensuite les bronzes. Les prestations des finalistes ont été évaluées sur la base des critères suivants :

- § intérêt de l'approche conceptuelle;
- § intégration du projet au lieu d'implantation;
- § impact visuel du projet le jour et la nuit;
- § respect des règles de sécurité;
- § aspects fonctionnels et techniques;
- § pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'oeuvre;
- § adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

JUSTIFICATION

Le projet de réaménagement et de recyclage d'un édifice patrimonial est soumis à l'application de la *Politique de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec*(décret 95-96). La *Politique* prévoit qu'environ un pourcent du coût de construction d'un édifice pour lequel le gouvernement du Québec a versé des sommes soit consacré à la réalisation d'une oeuvre d'art spécialement conçu pour celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est inscrit au PTI 2012-2014 de la Direction de la culture et du patrimoine.

Projet: 36 206 - Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projet d'immobilisation

Sous projet: 1236206-002 oeuvre d'art - Restauration station service de Mies Van der Rohe

Le montant requis a déjà été autorisé par le comité exécutif à sa séance du 9 mai 2012.

Le coût de la réalisation de l'oeuvre est de 59 212,13 \$. À ce montant, s'ajoute la somme de 2 299,50 \$ pour des frais connexes qui pourraient être encourus par l'artiste. Toutes les taxes sont incluses.

Les frais de la plaque d'identification de l'oeuvre, d'inauguration et de publication d'un dépliant sur l'oeuvre sont financés par l'Arrondissement de Verdun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action No 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par son thème et sa composition, l'oeuvre d'art vient appuyer l'orientation de l'Arrondissement qui a placé le citoyen au coeur du projet de recyclage de la Station service en une Maison intergénérationnelle. Elle aura un rôle de repère visuel associé à la nouvelle vocation de l'édifice.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2012: octroi de contrat à l'artiste par le comité exécutif

Juin 2013: installation de l'oeuvre

Juin 2013: inauguration

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pratiques administratives de la Direction culture et patrimoine pour la sélection des oeuvres d'art public ainsi qu'à *Politique de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises (Jean-Pierre GAUTHIER)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement (Louise HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francyne LORD

Chef de la section de l'art public

Tél : 872-1151

Télécop. : 872-1007

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT

Chef de division

Tél : 514-872-1863

Télécop. : 514 868-4912

Date d'endos. : 2012-10-05

Dossier # :1120016001



Dossier # : 1120348004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	En vue de la réalisation des Mosaïcultures Internationales 2013 au Jardin botanique, autoriser la majoration de la contribution à la corporation Mosaïcultures internationales de 11 050 000,00\$ à 12 704 737,50 \$ taxes incluses afin de couvrir les taxes et approuver la modification au protocole d'entente afférent avec la corporation Mosaïcultures internationales.

En vue de la réalisation des Mosaïcultures Internationales au Jardin botanique du 22 juin au 29 septembre 2013, il est recommandé:

- 1) d'autoriser la majoration de la contribution accordée à la corporation Mosaïcultures internationales à hauteur de 1 654 737,50 \$ afin de couvrir les taxes, pour une contribution totale de 12 704 737,50 \$ taxes incluses;
- 2) d'approuver la modification du protocole d'entente afférent avec la corporation Mosaïcultures internationales
- 3) d'imputer la dépense de contribution conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumé à 100% par la Ville centrale.

Signé par : Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2012-12-07 14:27

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

Dossier # :1120348004

IDENTIFICATION

Dossier # :1120348004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	En vue de la réalisation des Mosaïcultures Internationales 2013 au Jardin botanique, autoriser la majoration de la contribution à la corporation Mosaïcultures internationales de 11 050 000,00\$ à 12 704 737,50 \$ taxes incluses afin de couvrir les taxes et approuver la modification au protocole d'entente afférent avec la corporation Mosaïcultures internationales.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2012, le conseil municipal entérinait la tenue des Mosaïcultures Internationales 2013 au Jardin botanique de Montréal, une institution d'Espace pour la vie, en accordant une contribution de 11 050 000 \$ à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la réalisation de l'événement.

De cette contribution, 4 500 000 \$ étaient issus de l'enveloppe de 140 000 000 \$ de l'entente avec le gouvernement du Québec pour la stratégie "Imaginer Réaliser Montréal 2025".

L'événement se tenant au Jardin botanique, les revenus de billetterie, de stationnement et de commercialisation (boutique et restaurants) liés à l'événement seront perçus directement par l'Espace pour la vie, soit un montant estimé à 11 625 000 \$. Une fois couverts les coûts en opérations au Jardin botanique, soit 5 075 000\$, les revenus restants s'élèveront à 6 550 000 \$.

Si l'on ajoute ces revenus autonomes de 6 550 000\$ à la contribution de 4 500 000\$ issue de l'enveloppe de 140 000 000\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec, soit un total de 11 050 000\$, on comprends que le coût pour le contribuable montréalais devrait être nul.

Selon les analyses et l'étude de marché effectuées, 750 000 passeports de deux jours, permettant la visite de l'événement et du jardin botanique, seront vendus.

En scrutant l'entente, la Direction de la comptabilité et du contrôle financier du Service des Finances a estimé que les montants versés en vertu de cette entente constituent la contrepartie d'une fourniture taxable dans le régime de la TPS et de la TVQ.

Compte tenu que la contribution initiale de la Ville se voulait nette de taxe, il est opportun de modifier l'entente afin d'ajouter le montant des taxes à la contribution pour que le budget

dédié à l'événement, d'ores et déjà en production, ne soit pas affecté.

D'autant que dans la mesure où cette dépense est effectuée dans le cadre d'une activité commerciale au Jardin Botanique, la TPS et la TVQ sont récupérables à 100%.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0212 (19 mars 2012) - Accorder un soutien financier totalisant 11 050 000 \$, soit 7 078 000 \$ en 2012 et 3 972 000 \$ en 2013 à Mosaïcultures Internationales de Montréal, dont 4 500 000 \$ à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour la réalisation des Mosaïcultures Internationales Montréal 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet (numéro de dossier: 1120348001)

DESCRIPTION

Compte tenu du fait que la Direction de la comptabilité et du contrôle financier du Service des Finances a estimé que les montants versés en vertu de l'entente avec Mosaïcultures Internationales constituent la contrepartie d'une fourniture taxable dans le régime de la TPS et de la TVQ, le présent dossier décisionnel vise à:

- 1) autoriser la majoration de la contribution accordée à la corporation Mosaïcultures internationales de 11 050 000\$ à 12 704 737,50 \$ taxes incluses (soit une majoration de 1 654 737,50 \$) afin de couvrir les taxes;
- 2) autoriser la modification au protocole d'entente afférent avec la corporation Mosaïcultures internationales;

Ceci en vue de la tenue des Mosaïcultures Internationales au Jardin botanique du 22 juin au 29 septembre 2013, alors que 35 villes et pays ont déjà confirmé leur participation.

JUSTIFICATION

Cette mesure en est une de précaution, le but étant d'éviter que, suite à une interprétation du fisc, l'organisme se retrouve à payer non seulement les taxes, ce qui amputerait son budget, mais également des pénalités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ajout des taxes au montant versé à la corporation Mosaïcultures Internationales pour la réalisation de l'événement au Jardin botanique se fait à coût nul pour la Ville, la TPS et la TVQ étant récupérables à 100% puisque cette dépense est effectuée dans le cadre d'une activité commerciale du Jardin Botanique.

Le versement du montant de 1 654 737,50\$, comme le mentionne le document juridique joint au présent sommaire décisionnel, est daté au 15 janvier 2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une bonne partie de la contribution de la Ville à la corporation Mosaïcultures Internationales ayant été versée en 2012, l'organisme a pris la précaution de faire sa déclaration volontaire auprès du fisc. Il lui a déjà versé les montants dus, dans le but de ne pas subir de pénalités.

Il est important que la décision soit prise au Conseil municipal de janvier afin que, suite à cette dépense imprévue, l'organisme ne se retrouve pas en manque de liquidité en pleine période de production de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication, approuvée par la direction des communications de la Ville, a été préparée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Aménagement du site: en cours
- Réalisation des oeuvres phares: en cours
- Production des plantes: en cours
- Confirmation des participants internationaux: janvier 2013 (date limite)
- Accueil des équipes de montage internationales : avril 2013 à juin 2013
- Inauguration officielle : 21 juin 2013
- Ouverture au public : 22 juin 2013
- Jury international : août 2013
- Clôture de l'événement : 29 septembre 2013
- Gala de remise des prix : 29 septembre 2013
-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La décision attendue permettra de rendre conforme l'entente avec la corporation Mosaïcultures Internationales.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART

Conseillère en planification

Tél : 514 872-1442

Télécop. : 514 872-9647

ENDOSSÉ PAR

Gilles VINCENT

Chef du jardin botanique

Tél : 514-872-1452

Télécop. : 514 872-1455

Date d'endos. : 2012-12-04

Dossier # :1120348004

CE : 20.003

2013/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1125915012

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des orientations et de l'expertise en parcs , Section planification
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période de 5 ans, soit du 1er août 2012 au 31 juillet 2017, un terrain formé des lots numéros 4 910 973 et 4 910 975 ainsi qu'une partie du lot numéro 1 248 014 du cadastre du Québec, d'une superficie de 900 mètres carrés pour l'aménagement d'une piste cyclable située en bordure du boulevard Gouin Est pour un loyer total de 1,00 \$ (à ceci s'ajoute des frais administratifs de 287,44 \$ taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec à des fins d'aménagement d'une piste cyclable , pour une période de 5 ans, soit du 1er août 2012 au 31 juillet 2017, un terrain formé des lots numéros 4 910 973 et 4 910 975 ainsi qu'une partie du lot numéro 1 248 014 du cadastre du Québec, situé dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un loyer total de 1,00 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. de verser à Hydro-Québec des frais administratifs de 250,00 \$ plus les taxes applicables.
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Mario CICIOLI

Le 2012-12-11 14:47

Signataire :

Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

Dossier # :1125915012

IDENTIFICATION

Dossier # :1125915012

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des orientations et de l'expertise en parcs , Section planification
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période de 5 ans, soit du 1er août 2012 au 31 juillet 2017, un terrain formé des lots numéros 4 910 973 et 4 910 975 ainsi qu'une partie du lot numéro 1 248 014 du cadastre du Québec, d'une superficie de 900 mètres carrés pour l'aménagement d'une piste cyclable située en bordure du boulevard Gouin Est pour un loyer total de 1,00 \$ (à ceci s'ajoute des frais administratifs de 287,44 \$ taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2003, le projet résidentiel «Faubourg Pointe-aux-Prairies», situé dans l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, a fait l'objet d'un processus de planification concertée entre le promoteur, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV), l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et le ministère de l'Environnement du Québec de l'époque, afin de créer un projet intégré permettant la conservation de 9,6 hectares d'espaces naturels. Ces espaces riches sur le plan de la biodiversité forment une mosaïque d'habitats constitués de milieux humides.

La phase 3 du projet résidentiel, débutée en novembre 2009, prévoit le déplacement du boulevard Gouin vers le sud à partir de la 94e Avenue en direction est sur une distance de 725 mètres. Ce déplacement permettra la création d'un parc linéaire en bordure de la rivière des Prairies, formant un lien continu le long de la rive entre le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et le parc des Cageux.

En plus des travaux de construction qui devront être exécutés par l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles dans le cadre du déplacement du boulevard, la DGPV devra réaliser les travaux d'aménagement d'une piste cyclable qui longera le tronçon du boulevard abandonné et ainsi assurer la jonction avec la piste cyclable, déjà existante, à la limite de la déviation du boulevard. Pour ces raisons, la DGPV a fait approuver par le conseil d'agglomération, le 22 décembre 2011, le projet d'acte par lequel la Ville acquiert du propriétaire du terrain, Hydro-Québec, le lot numéro 4 910 974 du cadastre du Québec, situé dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Hydro-Québec accepte de

vendre ce terrain à la Ville et requiert également, de manière concomitante, la signature d'un bail qui permettra la construction, le réaménagement, le maintien et l'entretien d'un tronçon de la piste cyclable sur sa propriété, formé des lots numéros 4 910 973 et 4 910 975 et d'une partie du lot 1 248 014 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0438 - 22 décembre 2011 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert, aux fins d'agrandissement du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, une partie du lot numéro 1 248 007 du cadastre du Québec, pour un montant de 501 \$.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un projet de bail par lequel Hydro-Québec loue à la Ville de Montréal, pour une durée de 5 ans, les lots numéros 4 910 973 et 4 910 975 ainsi qu'une partie du lot numéro 1 248 014 du cadastre du Québec, d'une superficie de 900 mètres carrés, d'une largeur de 3,0 mètres par 300 mètres de profondeur, actuellement aménagée en une piste cyclable depuis plusieurs années et pour le réaménagement d'une nouvelle partie de piste cyclable qui longera le nouveau boulevard Gouin Est, tel qu'apparaissant au plan produit en annexe du projet de bail . Le bail est consenti pour une période de 5 ans, soit du 1er août 2012 au 31 juillet 2017, pour un montant de loyer de 1,00 \$. La Ville versera la somme de 250,00 \$ plus les taxes en vigueur de TPS et TVQ, à titre de frais administratifs de la locatrice, Hydro-Québec.

JUSTIFICATION

La signature du bail pour la location des lots ci-haut mentionnés appartenant à Hydro-Québec, régularisera une situation d'intendance et permettra à la DGPV de réaliser un nouvel aménagement afin d'assurer un lien entre la piste cyclable qui longe le boulevard Gouin et la piste cyclable qui donnera accès au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Il permettra de plus de corriger le tracé de la piste cyclable et d'y ajouter des feux de signalisation pour assurer une meilleure sécurité des utilisateurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un loyer a été négocié pour 5 ans, du 1er août 2012 au 31 juillet 2017, au coût de 1,00 \$. Compte tenu de cette valeur à 1,00 \$, aucune taxe ne sera appliquée sur ce montant. Des frais administratifs sont exigés par Hydro-Québec au montant de 250,00 \$ plus les taxes de TPS et TVQ.

Ce projet s'inscrit à titre de complément dans le cadre du Programme d'acquisitions d'espaces naturels d'envergure de la DGPV.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'écoterritoire de la trame verte de l'Est qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier contribuera à permettre un plus grand accès aux espaces verts aux citoyens de la Ville de Montréal, tout en contribuant à assurer une meilleure qualité de vie aux citoyens habitants dans le pourtour et ceux qui fréquenteront le nouveau parc linéaire. Ce nouvel aménagement permettra concrètement de convertir 5 % de l'ancien boulevard Gouin, un espace minéralisé, en un espace vert.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de ce projet de bail est essentielle afin de concrétiser, dans un premier temps, l'acquisition du lot numéro 4 910 974 (ancien numéro de lot 1 248 007) du cadastre du Québec s'agissant d'une exigence d'Hydro-Québec de procéder de façon concomitante afin de concrétiser le déplacement du boulevard Gouin et permettre l'aménagement d'un parc linéaire au bénéfice des citoyens de la Ville de Montréal qui pourront s'approprier les rives de la rivière des Prairies à des fins récréatives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune stratégie de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte d'acquisition du lot numéro 4 910 974 et signature du bail devant notaire : Janvier 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Direction des communications (Caroline SPANDONIDE)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Habib NOUARI)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Normand VAILLANCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Denis SAUVÉ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale HARVEY

Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-1460

Télécop. : 514 872-1416

ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER

Chef de division - Gestion stratégique

Tél : 514 872-1712

Télécop. : 514 872-1416

Date d'endos. : 2012-10-03

Dossier # :1125915012



Dossier # : 1125323004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société immobilière du Québec, un local d'une superficie de 1 216,66 m ² , situé au 535 rue Fleury Est, aux fins du Centre local d'emploi Fleury, pour une période additionnelle de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, moyennant un loyer total de 576 222,34 \$ excluant taxes / Approuver à cette fin un projet d'Avenant #1 # 0978.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'Avenant no 1 de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Société immobilière du Québec, un local d'une superficie de 1 216,66 m², situé au 535 rue Fleury Est, aux fins du Centre local d'emploi Fleury, pour une période additionnelle de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, moyennant un loyer total de 576 222,34 \$ excluant les taxes, selon les termes et conditions prévus audit projet d'Avenant # 1;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-12-19 08:58

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1125323004

IDENTIFICATION

Dossier # :1125323004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société immobilière du Québec, un local d'une superficie de 1 216,66 m ² , situé au 535 rue Fleury Est, aux fins du Centre local d'emploi Fleury, pour une période additionnelle de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, moyennant un loyer total de 576 222,34 \$ excluant taxes / Approuver à cette fin un projet d'Avenant #1 # 0978.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Ville loue à la Société immobilière du Québec (SIQ), un local situé au 2^e étage de l'immeuble, sis au 535 rue Fleury Est, d'une superficie locative 1 204,21 m², utilisé à des fins de bureau pour un Centre local d'emploi (CLE). En vertu de la résolution CM07 0621, le conseil municipal approuvait une convention entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la conclusion d'un bail pour les locaux utilisés par le CLE dans cet édifice. Le bail viendra à échéance le 31 décembre 2012. Aucune option de renouvellement n'était prévue au bail. Au mois de décembre 2011, la SIQ a manifesté le désir de prolonger le terme de son bail pour une période additionnelle de deux ans. Après vérification, les locaux n'étant pas requis à des fins municipales, alors, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) recommande de prolonger le terme de cette location au taux du marché.

Récemment, il y a eu un agrandissement de la salle électrique au sous-sol de l'édifice. Ces travaux ont eu pour conséquence d'augmenter légèrement la superficie locative de l'ensemble des occupants de l'immeuble, donc la superficie locative du CLE est passée de 1 204,21 m² à 1 216,66 m².

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0152 - 22 mars 2011- Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société immobilière du Québec, un local situé au 535, rue Fleury Est, d'une superficie de 1 204,21 m², pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008, pour un loyer total de 1 267 035 \$.

CM07 0621 - 17 septembre 2007 - Approbation de la convention entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de prolongation de bail (Avenant #1) par lequel la Ville loue à la SIQ, un local d'une superficie locative de 1 216,66 m², durant une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2013 et se terminant au 31 décembre 2014, pour un loyer total de 576 222,34 \$ avant taxes. Ce bail constitue un bail brut, conséquemment la Ville est responsable des frais d'exploitation et de l'entretien général des lieux.

JUSTIFICATION

Les activités de CLE s'intègrent bien à l'intérieur de l'édifice Albert Dumouchel qui est connu comme étant un lieu culturel et où l'on y retrouve plusieurs services qui sont offerts aux citoyens de l'arrondissement d'Ahuntsic/Cartierville. La SIQ a manifesté le désir de prolonger le terme de leur bail et elle est disposée à payer un taux de loyer qui est représentatif du taux du marché, alors la DSTI est favorable à cette location. L'intervention de l'arrondissement d'Ahuntsic/Cartierville justifie davantage cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici les recettes générées par cette location.

Ancienne superficie locative	Loyer antérieur 2012	Loyer annuel pour 2013	Loyer annuel 2014
1 204,21 m ²	255 999,48 \$	278 286,64 \$	297 935,70 \$
Nouvelle superficie locative	212,59 \$/m ²	228,73 \$/m ²	244,88 \$/m ²
1 216,66 m ²			

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013, la SIQ sera exonérée de payer la TPS et la TVQ sur leurs achats. À la suite d'une coordination fiscale entre les différents paliers

gouvernementaux, le gouvernement du Québec et ses mandataires, et ceci à partir du 1^{er} avril 2013, seront tenues de payer la TPS et la TVQ sur leurs achats. Conséquemment, l'encaissement des recettes sera comme suit :

	Loyer total (période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2013)	Loyer total (période du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2013)	Loyer total (période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014)
Loyer brut	69 571,66 \$	208 714,98 \$	297 935,70 \$
TPS (5%)	0,00 \$	10 435,75 \$	14 896,79 \$
TVQ (9,975%)	0,00 \$	20 819,32 \$	29 719,09 \$
Total:	69 571,66 \$	239 970,05 \$	342 551,58 \$
Ristourne TPS	(0,00 \$)	(10 435,75 \$)	(14 896,79 \$)
Coût total net:	69 571,66 \$	229 534,30 \$	327 654,79 \$

Le tableau suivant représente les frais payés par la Ville pour la gestion des locaux dans l'immeuble (énergie, entretien, etc.).

	Budget 2012 (excluant les frais de gestion)	Budget 2013 (excluant les frais de gestion)
Fonds des immeubles	79,53 \$/m ²	72,44 \$/m ²

La valeur marchande pour des locaux dans ce secteur oscille entre 226 \$ et 247 \$ le mètre carré. Le taux de location moyen négocié représente une somme de 236,81 \$/m², incluant sans limitation tous les frais d'exploitation mentionnés à l'article 4.0 du bail.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de l'Administration de prolonger ce terme de location, la Ville subira une perte de revenu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE janvier 2013

CM janvier 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le bail principal a été validé auprès du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction générale. La prolongation de bail provient de la banque de document juridique. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Nathalie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine D'ASTOUS

Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-2493

Télécop. : 514-872-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

André Cazélais
Chef de section
Administration immobilière -
corporatif
Tél. 514 872-2419
Télécopieur : 514-280-3597

Date d'endos. : 2012-11-05

Dossier # :1125323004



Dossier # : 1120340002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de Programme Montréal interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE) 2012

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'approuver le projet de Programme Montréal Interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE)

Signé par : Gilles RIOUX

Le 2012-11-20 16:45

Signataire :

Gilles RIOUX

Directeur
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1120340002

IDENTIFICATION

Dossier # :1120340002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de Programme Montréal interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE) 2012

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la diversité sociale (DDS) propose un projet de Programme Montréal interculturel (PMI) 2013 en remplacement du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE) mis en œuvre en 2006. La Ville de Montréal a conçu et mis en œuvre le PSICDE en 2006 conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général afin d'établir des règles claires permettant d'encadrer le soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle. Ce programme, adopté par le comité exécutif en février 2006, vise à soutenir des projets s'inscrivant dans les orientations municipales en matière de relations interculturelles réalisés par des organismes à but non lucratif (OBNL). La première édition, en 2006, a permis de répondre positivement aux projets de 47 OBNL sur les 95 ayant déposé une demande. La seconde édition, en 2007, a retenu 56 projets des 99 soumis, celle de 2008, 39 des 64 proposés, celle de 2009, 41 des 65 présentés, celle de 2010, 56 des 80 transmis, celle de 2011, 39 des 56 acheminés. En ce qui a trait à l'édition 2012, la DDS a utilisé les mêmes balises et encadrements qu'antérieurement, à savoir une procédure d'appel de projets et d'évaluation par un jury. Les principales opérations de communications, d'appel de soumissions, de réception de projets et de sélection avec jury se sont déroulées du mois de novembre 2011 au mois d'avril 2012. Sur les 126 demandes reçues, 87 ont été retenues.

Des modifications sont recommandées pour l'édition 2013 à l'appellation du programme ainsi qu'aux orientations, objectifs, critères d'admissibilité ainsi qu'à certains aspects logistiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0870 - 6 juin 2012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 500 \$ à 87 organismes, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle – 2012

CE11 0639 - 4 mai 2011

Accorder un soutien financier total de 165 000 \$ à 39 projets dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2011-2012

CE10 0971 - 16 juin 2010

Accorder un soutien financier total de 134 000 \$ à 56 organismes pour 56 projets dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2010

CE09 0507 - 8 avril 2009

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à 41 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2009

CE08 0920 - 28 mai 2008

Accorder un soutien financier total de 120 000 \$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2008

CE07 0643 - 9 mai 2007

Accorder un soutien financier total de 120 000 \$ à 56 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2007

CE06 0969 - 14 juin 2006

Accorder un soutien financier total de 120 000 \$ à 47 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2006

CE06 0204 - 15 février 2006

Approuver le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE) et de confirmer son caractère récurrent

DESCRIPTION

Programme Montréal interculturel (PMI) - 2013 (Ancien Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE))

Près de six ans après la mise en œuvre du PSICDE, la Direction de la diversité sociale a jugé opportun de faire un bilan sommaire (voir pièces jointes) dans le but, d'une part de valider, mieux soutenir et consolider certains aspects de son fonctionnement et d'autre part, d'identifier les aspects à améliorer.

A. Modifications par rapport à l'ancien PSICDE

La DDS recommande les modifications suivantes pour permettre une actualisation et une mise en œuvre à partir de l'édition 2013 :

- Changer l'appellation du programme : Programme Montréal interculturel (PMI);
- Passer de trois objectifs généraux à un seul;
- Prioriser les OBNL dont la mission première est reliée au rapprochement interculturel;
- Préciser les modalités de réalisation des projets;
- Préciser une date fixe annuelle pour l'appel de projets et le dépôt des demandes de soutien, allouant une période de 30 jours pour le dépôt de la demande à compter de la date de l'appel (à compter de 2013).

B. Le PMI

Le PMI octroie un soutien financier à des OBNL du domaine des relations interculturelles œuvrant sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce programme soutient des projets ponctuels ou de durée moyenne et dont la programmation s'adresse à une clientèle locale ou métropolitaine. Ils doivent répondre à l'objectif général qui est de : Favoriser le développement des relations interculturelles entre les Montréalaises et les Montréalais.

Le soutien financier accordé aide à la mise en œuvre des orientations et des actions de la Ville en matière de relations interculturelles dans une perspective de lutte contre la discrimination et le racisme. Lors de l'évaluation des projets, les éléments suivants sont notamment pris en compte par le comité de sélection :

1. Organisme (situation générale, capacité de gestion, réalisations antérieures)
2. Contenu du projet (qualité, caractère novateur, pertinence en regard de l'objectif du programme)
3. Rayonnement du projet (médias, impacts en relations interculturelles)
4. Effets structurants du projet (collaboration avec d'autres organismes ou institutions).

La DDS effectue un suivi en cours de réalisation des projets et un bilan des activités est déposé par les organismes subventionnés.

Un guide pratique, un formulaire d'inscription et une fiche de prévision budgétaire sont en pièce jointe.

C. Tableau comparatif entre le PSICDE et le PMI

Caractéristiques du programme	PSICDE	PMI
Appellation	Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE)	Programme Montréal interculturel (PMI)
Organismes admissibles	Ouverture à tous les OBNL sans priorisation	Restriction pour certains OBNL et organismes Priorité aux OBNL ayant une expertise reconnue dans le domaine des relations interculturelles
Autres financements du Service de la qualité de vie	Un projet peut bénéficier de deux financements du service	Un projet peut bénéficier d'un seul financement du service
Objectifs	Trois objectifs : 1) intégration des nouveaux arrivants et des groupes des communautés culturelles vivant l'exclusion 2) lutte à l'exclusion, à la discrimination et au racisme 3) rapprochement interculturel	Un seul objectif : Favoriser le développement des relations interculturelles entre les Montréalaises et les Montréalais
Enveloppe budgétaire	Enveloppe totale du PSICDE : 195 400 \$	Enveloppe totale du PMI : 205 000 \$
Montant alloué par projet	Maximum : 7 000 \$	Maximum : 7 500 \$ Minimum : 2 000 \$
Période allouée à l'appel de projets	Période variable	Période fixe de 30 jours

JUSTIFICATION

Depuis 2006, l'évolution des enjeux dans le domaine des relations interculturelles ainsi que des programmes et politiques a été rapide :

- La composition de la population montréalaise s'est beaucoup diversifiée avec l'arrivée de flux importants de nouveaux immigrants chaque année. Cette tendance se maintiendra dans l'avenir avec les niveaux d'immigration prévus.
- Les orientations des politiques et des programmes dans le domaine des relations interculturelles d'autres paliers de gouvernement ont changé.
- Les orientations municipales en matière de rapprochement interculturel, de lutte contre la discrimination, la xénophobie et le racisme ont évolué.

- Le nombre de demandes n'a cessé d'augmenter.

Le PMI répond à un besoin important à Montréal. Le nombre de demandes reçues varie. Il était de 99 en 2007, de 64 en 2008, de 65 en 2009, de 80 en 2010 et de 56 en 2011. Il atteint un sommet de 126 demandes en 2012. Cette croissance récente s'explique par la diminution d'autres sources de financement public alors que l'immigration ne cesse de croître. En conséquence, pour répondre aux nouveaux besoins, l'enveloppe budgétaire consacrée à ce programme a été bonifiée.

Par ailleurs, pour mieux affirmer l'engagement de la Ville en matière de relations interculturelles, il est important de bien circonscrire le PMI afin d'en maximiser l'impact. Dans ce contexte, la DDS juge opportun de procéder à une modification de l'ancien programme afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des citoyennes et citoyens, et ce, toujours dans le respect des normes d'équité, de qualité, d'efficacité et d'éthique en vigueur dans la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La DDS recommande d'apporter des modifications aux orientations et à la gestion du PMI afin de l'harmoniser à d'autres programmes existants et d'améliorer son accessibilité aux OBNL œuvrant spécifiquement dans le domaine des relations interculturelles. Les modifications recommandées ont également pour objectifs de mieux inscrire le PMI dans les champs d'intervention municipaux en évitant les doublons et les chevauchements dans une perspective d'équité et de maximisation des ressources. Elles s'inscrivent également dans le contexte de la reconnaissance de la Ville de Montréal comme ville interculturelle par le Conseil de l'Europe et de la promotion du dialogue interculturel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget afférant est entièrement assumé par la ville centrale. Il est prévu au budget 2013 de la Direction de la diversité sociale, pour une dépense maximale de 205 000 \$ en regard des montants de soutien financier dans le cadre du PMI. Comme il a été mentionné plus haut, le budget 2013 est bonifié pour répondre aux nouveaux besoins anticipés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier met en évidence le volet social de la politique de développement durable, notamment les aspects touchant l'équité, dont les relations interculturelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PMI permet la conception et la réalisation de projets novateurs ou la consolidation d'actions dans le domaine des relations interculturelles. De manière générale, il vise à appuyer les projets dans ce domaine. Il soutient des OBNL dont la capacité de mobilisation et de réalisation est reconnue par la Ville de Montréal. Il s'inscrit dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Montréal au réseau des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication aura lieu une fois que le dossier aura été accepté par le comité exécutif. Un communiqué de presse sera publié à ce moment. Chaque organisme, dont le projet a été accepté dans le cadre du programme, souligne la participation de la Ville dans ses documents promotionnels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date	Interventions
Janvier 2013	Approbation du projet de programme par le comité exécutif
Janvier 2013	Mise en ligne du programme, communiqué de presse et lancement de l'appel de projets
Janvier 2013	Rencontre d'information sur le programme

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Conforme

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna-Maria FIORE

conseillère en affaires interculturelles

Tél : 872-3979**Télécop. :** 872-1527**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514-872-1274**Télécop. :** 514 872-9848**Date d'endos. :** 2012-11-14**Dossier # :1120340002**

CE : 30.002

2013/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1123327016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Reconduction d'un mandat au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

Recommander au conseil municipal de la Ville de Montréal la reconduction du mandat de monsieur André Genty à titre de membre de la Corporation Anjou 80, pour la période du 19 avril 2013 au 15 janvier 2015.

Signé par : Jacques RIOUX

Le 2012-11-22 10:04

Signataire :

Jacques RIOUX

Directeur d'arrondissement
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1123327016

IDENTIFICATION

Dossier # :1123327016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Reconduction d'un mandat au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

Le mandat de monsieur André Genty, à titre de membre de la Corporation Anjou 80 prendra fin en date du 18 avril 2013.
En conséquence, il y a lieu de reconduire ce mandat jusqu'au 15 janvier 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0100 (22-02-2011) Reconduction de mandats et nomination d'un membre à la Corporation Anjou 80.

CA12 12298 (04-12-2012) Reconduction du mandat de M. André Genty à titre de membre de la Corporation Anjou 80 et ce, jusqu'au 15 janvier 2015.

DESCRIPTION

Recommander au conseil municipal de la Ville de Montréal la reconduction du mandat de monsieur André Genty à titre de membre de la Corporation Anjou 80 et ce, jusqu'au 15 janvier 2015.

JUSTIFICATION

Fin du mandat de M. André Genty en date du 18 avril 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon les lettres patentes de la Corporation Anjou 80, celle-ci est administrée par un conseil d'administration formé de onze (11) personnes nommées par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Deux (2) administrateurs devront être des membres du conseil d'arrondissement d'Anjou et deux (2) autres administrateurs devront être des officiers municipaux de l'arrondissement d'Anjou.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Paul BOUCHER

Secrétaire de direction-directeur 1er niveau

Tél : 514 493-8014

Télécop. : 514-493-8013

ENDOSSÉ PAR

Jacques RIOUX

Directeur d'arrondissement

Tél : 514 493-8014

Télécop. : 514 493-8013

Date d'endos. : 2012-11-22

Dossier # :1123327016



Dossier # : 1120019001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle , Architecture_liaison avec la clientèle et priorisation des investissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 574 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information afin de permettre le financement de la phase d'avant-projet du projet de remplacement des systèmes de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police (SPVM), du Centre de communications opérationnelles (9-1-1) et du Service de sécurité incendie (SIM) .

Il est recommandé :

d'autoriser un virement budgétaire de 574 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération et de compétence locale vers le Service des technologies de l'information afin de permettre le financement de la phase d'avant-projet du projet de remplacement des systèmes de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police (SPVM), du Centre de communications opérationnelles (9-1-1) et du Service de sécurité incendie (SIM), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 84,7 % par l'agglomération, pour un montant de 485 977\$.

Signé par : Michel ARCHAMBAULT

Le 2012-12-10 13:36

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

Dossier # :1120019001

IDENTIFICATION

Dossier # :1120019001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle , Architecture_liaison avec la clientèle et priorisation des investissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 574 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information afin de permettre le financement de la phase d'avant-projet du projet de remplacement des systèmes de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police (SPVM), du Centre de communications opérationnelles (9-1-1) et du Service de sécurité incendie (SIM) .

CONTENU

CONTEXTE

Le système actuel de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est en fonction depuis le 4 avril 2004. En octobre 2008, le SPVM a unifié le système de prise d'appels du Centre de communications opérationnelles (9-1-1) à son système RAO par le biais d'une interface. Depuis ce temps, il doit gérer deux systèmes dans deux réseaux séparés avec leurs composantes distinctes, plusieurs contrats d'entretien, plusieurs fournisseurs, etc.

Le Service de sécurité incendie (SIM) a, quant à lui, mis son système RAO actuel en exploitation en 2007. Le SIM doit procéder au remplacement de son système RAO, car le contrat d'entretien vient à échéance à la fin de 2017 et il ne pourra pas être renouvelé. En effet, la période initiale de cinq ans de support se termine le 27 novembre 2012. Il y aura par la suite cinq ans de prolongation jusqu'en 2017 pour un total de 10 ans. Pour aller au-delà de 10 ans, selon l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes, il faut être autorisé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Pour le renouvellement du contrat de support, le SIM devrait aller en appels d'offres puisqu'il ne s'agit pas d'un cas de fournisseur unique contrairement aux systèmes du SPVM et du 9-1-1. De plus, un des fournisseurs impliqués dans l'actuel système de répartition assisté par ordinateur du SIM a récemment manifesté son intention de retirer du marché son produit. Le SIM doit donc remplacer son système RAO avant la fin de 2017. Devant cet état de fait, le Service des technologies de l'information (STI) et le SIM ont entrepris les démarches pour remplacer les composants à risque de la solution en attendant le nouveau système RAO.

Les systèmes RAO du SPVM, du SIM et le système de prise d'appels du Centre de communications opérationnelles (9-1-1) actuels ne sont peut-être pas encore très vieux, mais

il faut savoir que les experts s'entendent généralement pour évaluer les efforts globaux de déploiement de tels systèmes entre cinq et six ans. Considérant la charge importante de travail (collecte des besoins, arrimage des parties, préparation des devis, appels d'offres, planification du projet, etc.) et des délais administratifs non négligeables, il est important, voire urgent, de travailler ce dossier. Malgré le fait que ces trois services ne partagent pas nécessairement les mêmes processus et qu'ils aient chacun leurs particularités, il s'agit de Services de sécurité publique qui traitent des informations communes et semblables et qui ont à se les partager sur une base régulière. Il sera donc pertinent d'évaluer la possibilité de créer un système de prise d'appels et de RAO intégré pour ces trois services.

C'est avec cet objectif qu'au printemps 2012 le STI a mis sur pied un comité mixte formé de représentants du SPVM, du SIM, du Centre de communications opérationnelles (9-1-1) et du STI. Lors d'une rencontre précédente du comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI), le directeur général de l'époque avait d'ailleurs manifesté clairement sa volonté à ce que ce projet se concrétise. La nature spécialisée de ces applications nous incitera à faire appel à de l'expertise externe pour procéder à une revue de marché des solutions actuelles, mais aussi à cerner l'évolution probable de celles-ci. Le CSTI a été informé de ce dossier lors de sa rencontre du 23 février 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Un montant total de 574 k\$ est nécessaire en 2013 pour permettre de réaliser la phase d'avant-projet pour le remplacement du système de prise d'appels du Centre de communications opérationnelles (9-1-1) et le remplacement des systèmes de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police et du Service de sécurité incendie (SIM). Cette phase permettra de livrer un dossier d'affaires dans lequel divers scénarios seront étudiés et une recommandation sera faite pour la suite du projet (phase de faisabilité - livrable dossier de projet).

Le montant sera utilisé de la façon suivante:

1) 268 k\$ pour la création de trois postes pour une période de neuf mois. Les employés qui seront sur ces postes collecteront les besoins et rédigeront le dossier d'affaires. Les postes à créer sont les suivants:

SPVM (107702) - Responsable des opérations 9-1-1, code d'emploi 207810, pour un montant de 92 k\$;

SPVM (107702) - Conseiller en planification, code d'emploi 302240, pour un montant de 88 k\$;

STI (110034) - Conseiller en systèmes de gestion, code d'emploi 433820, pour un montant de 88 k\$.

2) 211 k\$ pour le remplacement des occupants des postes suivants qui seront libérés pour ce projet et remplacés par des fonctions supérieures :

SIM (106052) - État major chef de division, code d'emploi 270620, pour un montant de 134 k\$;

SIM (106016) - Cadre administratif, code d'emploi 216810, pour un montant de 77 k\$.

3) 50 k\$ pour des services professionnels afin d'accompagner le personnel dans les

recherches de solutions possibles;

4) 45 k\$ pour des déplacements: deux voyages dans des villes d'Amérique du Nord afin de voir les systèmes utilisés par leurs services de sécurité publique et participation à des congrès liés à la répartition assistée par ordinateur dans des unités de sécurité publique.

JUSTIFICATION

Le STI, le SPVM et le SIM ne possèdent pas dans leur base budgétaire 2013 les fonds nécessaires pour financer la réalisation d'avant-projet relativement au remplacement des systèmes RAO du Service de police (SPVM) et du Service de sécurité incendie (SIM) et au remplacement du système de prise d'appels du Centre de communications opérationnelles (9-1-1). Des crédits budgétaires devront être virés du compte de dépenses générales d'administration au budget de fonctionnement du STI.

Sachant qu'un projet d'implantation d'un système RAO nécessite au moins cinq ans, il y a donc lieu de débiter dans les plus brefs délais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de cet avant-projet proviendra des dépenses générales d'administration et sera versé au Service des technologies de l'information en respectant les compétences respectives des services concernés.

Pour les autres étapes du projet, il faudra probablement prévoir entre 30 et 40 M\$. Du PTI devra être octroyé pour la suite de ce dossier. En ce qui concerne la récurrence, les services concernés assumeront les frais.

Unité d'affaires	Montant demandé	% agglomération	Montant considéré	% total
SPVM	180 000\$	100	180 000\$	31,4
SIM	211 000\$	100	211 000\$	36,8
STI	183 000\$	51,9	94 977\$	16,5
	574 000\$		485 977\$	84,7

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces virements budgétaires, il sera impossible pour le STI, le SPVM et le SIM d'évaluer la possibilité de la mise en place d'un nouveau système RAO et d'un nouveau système de prise d'appels intégré et commun aux trois services: SPVM, Centre de communications opérationnelles (9-1-1) et SIM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phase d'avant-projet: janvier 2013 - septembre 2013

Phase de faisabilité: octobre 2013 - mars 2014

Planification: avril 2014 - mai 2014

Réalisation (appel d'offres, acquisition, paramétrisation, tests): juin 2014 - juillet 2017

Formation: août 2017 - novembre 2017

Implantation: novembre 2017

Clôture: décembre 2017 - janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à l'encadrement administratif sur les virements de crédits budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable :
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention (Richard LIEBMANN)

Avis favorable :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Christian BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Denis ROUSSIN)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BRODEUR

Conseillère en systèmes de gestion

Tél : 514 280-3577

Télécop. : 514 280-9109

ENDOSSÉ PAR

Marc DAVIDSON

C/s informatique

Tél : 514-872-8799

Télécop. : 514 280-9109

Date d'endos. : 2012-11-26

Dossier # :1120019001



Dossier # : 1123751025

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église de Dieu Centrale de Montréal (8120, avenue De Chateaubriand, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

de prendre connaissance de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église de Dieu Centrale de Montréal (8120, avenue De Chateaubriand, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2012-12-11 20:38

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1123751025

IDENTIFICATION

Dossier # :1123751025

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église de Dieu Centrale de Montréal (8120, avenue De Chateaubriand, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la perspective d'un éventuel projet de développement du site de l'église de Dieu Centrale de Montréal, la Division de l'urbanisme et des services aux entreprises de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site auprès de la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Direction de la culture et du patrimoine. Un énoncé de l'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé sur le bâtiment, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)
CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église de Dieu Centrale de Montréal (8120, avenue De Chateaubriand, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension conformément aux procédures règlementaires en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Alain BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer OUELLET

Conseiller(ère) en aménagement

Tél : 514-872-7050

Télécop. : 514-872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS

Chef de division

Tél : 514 872-3953

Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2012-11-20

Dossier # :1123751025



Dossier # : 1121159007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude des prévisions budgétaires 2013 de la Ville de Montréal telles qu'amendées, des budgets 2013 des sociétés paramunicipales et organismes ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :

de prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude des prévisions budgétaires 2013 de la Ville de Montréal, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2012-12-13 16:28

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1121159007

IDENTIFICATION

Dossier # :1121159007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude des prévisions budgétaires 2013 de la Ville de Montréal telles qu'amendées, des budgets 2013 des sociétés paramunicipales et organismes ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le président du comité exécutif, M. Michael Applebaum, a déposé aux assemblées extraordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération du 30 octobre 2012 le *Budget de fonctionnement 2013* de la Ville de Montréal, des arrondissements et des services centraux.

Conformément aux mandats reçus du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour la Commission sur les finances et l'administration et à l'article 73 de la Charte de la Ville de Montréal pour la Commission de la sécurité publique, les deux commissions ont étudié publiquement, le 1er novembre et du 5 au 9 novembre 2012 inclusivement, le budget de fonctionnement 2013, les prévisions budgétaires 2013 des services municipaux et les budgets 2013 des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal. Les représentants ont répondu aux questions des citoyens et des membres des deux commissions. Tel que prévu, la Commission de la sécurité publique s'est réunie en séance de travail le 9 novembre afin de délibérer et de soumettre des recommandations.

Par ailleurs, à la suite du retrait de la vie publique du maire de Montréal et de l'élection d'un nouveau maire, des amendements au budget ont été effectués. Par conséquent, les séances d'adoption des recommandations des commissions prévues initialement et les assemblées des conseils spéciaux d'adoption du budget 2013 ont été reportées. La présentation des amendements au budget 2013 a été effectuée publiquement le 6 décembre 2012. Subséquemment, la Commission sur les finances et l'administration s'est réunie en séance de travail pour délibérer et élaborer ses recommandations. Les assemblées publiques des délibérations finales et d'adoption des recommandations des commissions se sont succédé en

fin de journée, le 6 décembre 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0428 - 25 octobre 2012 - de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2013 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

CM12 0968 - 22 octobre 2012 - de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2013 de la Ville de Montréal (volet Ville centrale) ainsi que les budgets de certaines paramunicipales et autres organismes.

CG12 0087 - 23 mars 2012 - Approbation des programmes d'activités 2012 des commissions permanentes du conseil d'agglomération.

CM12 0221 - 19 mars 2012 - Approbation du programme d'activités 2012 des commissions permanentes du conseil municipal.

DESCRIPTION

Le processus d'étude publique s'étant déroulé dans un délai très court, les rapports font état uniquement du déroulement des assemblées et des recommandations des commissions. Celui de la Commission sur les finances et l'administration inclut les rapports minoritaires de l'Association des municipalités de banlieue et des deux partis d'opposition. Les rapports des commissions ont été déposés au conseil municipal le 10 décembre et au conseil d'agglomération le 13 décembre 2012.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*. Leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis publics ont été publiés dans deux quotidiens montréalais afin d'annoncer la tenue et le report des assemblées publiques. Les assemblées ont aussi été annoncées par le biais d'un affichage sur le site internet de la Ville de Montréal et via des manchettes Twitter et Facebook. Les rapports des commissions sont déposés sur la page internet des commissions permanentes du conseil : ville.montreal.qc.ca/commissions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)

Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CÔTÉ

Secrétaire recherchiste

Tél : 872-3496

Télécop. : 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-12-13

Dossier # :1121159007



Dossier # : 1121041013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 10 au 14 décembre 2012

Il est recommandé :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 10 au 14 décembre 2012.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2012-12-20 10:47

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1121041013

IDENTIFICATION

Dossier # :1121041013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 10 au 14 décembre 2012

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant lesancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif desancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **10 au 14 décembre 2012** fait état de **9**ancements

d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS

Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Tél : 514 872-4793

Télécop. : 514 872-1973

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937

Date d'endos. : 2012-12-19

Dossier # :1121041013